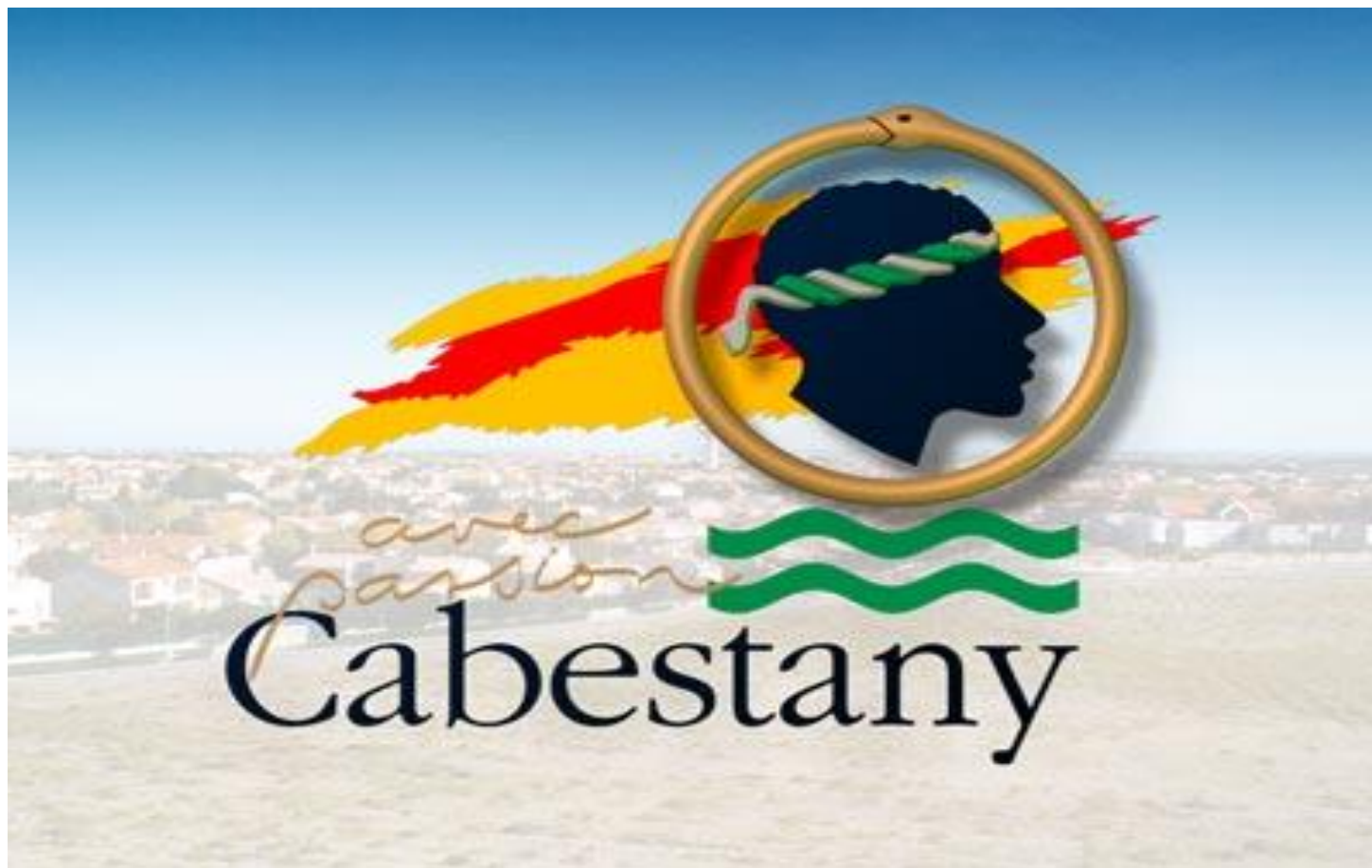


Rapport d'orientation budgétaire 2019



Tables des matières

- I. Indications liminaires
 - A. Principe du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)
 - B. Calendrier et méthodologie
- II. Éléments généraux de contexte
 - A. Aperçu de l'environnement macro-économique National
 - B. Impact du projet de loi de finances 2019 sur les collectivités
- III. Rapport sur les ressources humaines
 - A. Evolution des dépenses de personnel
 - B. Structures des effectifs
 - C. Les heures supplémentaires et complémentaires
 - D. La formation
- IV. Situation et Orientations budgétaires pour 2019
 - A. Point sur l'exécution budgétaire 2018
 - B. Les Dotations 2019
 - C. Balance d'équilibre fonctionnement 2019
 - D. Balance d'équilibre investissement 2019
- V. Fiscalité locale – Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier non-Bâti
- VI. Etat de la dette au 1^{er} janvier 2019
- VII. Programmation des investissements



I- Indications liminaires

A- Principe du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

- Le **rapport d'orientation budgétaire** (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du ROB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informar sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le ROB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du ROB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le ROB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.



De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du ROB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du ROB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité

Le ROB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du ROB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.
Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (décret n°2016-841 du 24/06/2016).



Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

B- Méthodologie et Calendrier de Cabestany

I – OBJECTIFS :

- le **Rapport d'Orientation Budgétaire** devrait être adopté le **7 mars 2019** et le vote du Budget Unique le **28 mars 2019**.
- Afin d'optimiser le processus budgétaire, nous avons convenu qu'il était préférable d'affecter plus rapidement le résultat de l'exercice précédent.
- C'est pourquoi il est rappelé nos axes de travail :
- **1°** Donner plus de relief au Rapport d'Orientation Budgétaire (contexte national et local).
- **2°** Restituer les choix dans un contexte pluriannuel (analyse rétro et prospective).
- **3°** Anticiper les prochaines règles comptables (liées aux réformes en cours).
- **4°** Connaître les conséquences du passage et les transferts de compétences vers Perpignan Méditerranée Métropole
- En conséquence, le **Rapport d'orientation Budgétaire** se déroulera lors d'une séance du Conseil Municipal le **JEUDI 07 mars 2019**, en s'appuyant sur une présentation de la réalisation de l'exercice 2018 et des estimations pour 2019.
- **Les Votes des Budgets** se feront le **JEUDI 28 MARS 2019**.
- Il convient d'engager le processus d'élaboration du budget 2019 selon les modalités et le calendrier suivants :

II – CALENDRIER :

Calendrier prévisionnel

Vendredi 30 Novembre 2018 : fin des engagements sur l'exercice 2018

Jeudi 20 décembre 2018 : date limite de remise des engagements non soldés

Jeudi 20 Décembre 2018 : date limite du mandatement en Investissement

Lundi 7 Janvier 2019 : date limite de dépôts des propositions des Services

Lundi 15 Janvier 2019 : date limite du mandatement en Fonctionnement

Vendredi 18 Janvier 2019 : dernières opérations d'ordre

Vendredi 18 janvier 2019 : date limite d'élaboration du projet de BU 2019

Mardi 12 février 2019 : CODIR de programmation budgétaire 2019 et D O B

Jeudi 21 février 2019 : Commission d'Arbitrages

Lundi 25 février 2019 : Commission des Finances ROB

Jeudi 7 mars 2019 : Conseil Municipal : Rapport d'Orientation Budgétaire

Lundi 11 mars 2019 : Commission des Finances : CA 2018 - CG 2018 et BP 2019

Jeudi 28 mars 2019 : Conseil Municipal BP 2019 avec vote des taux de fiscalité



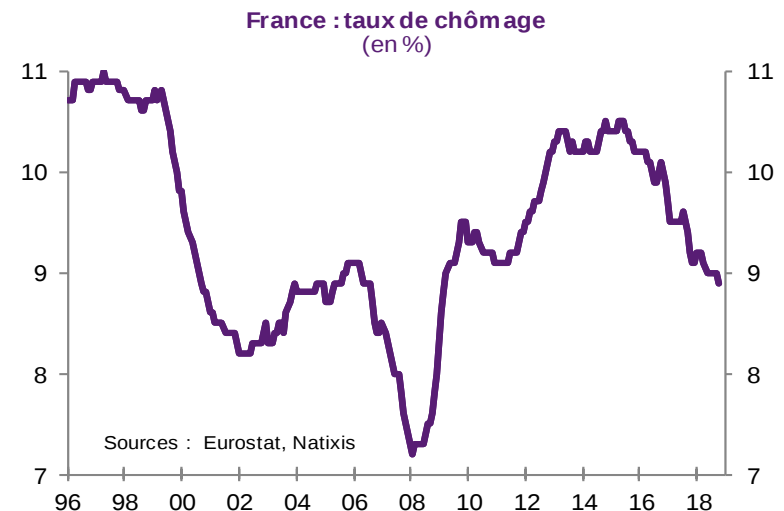
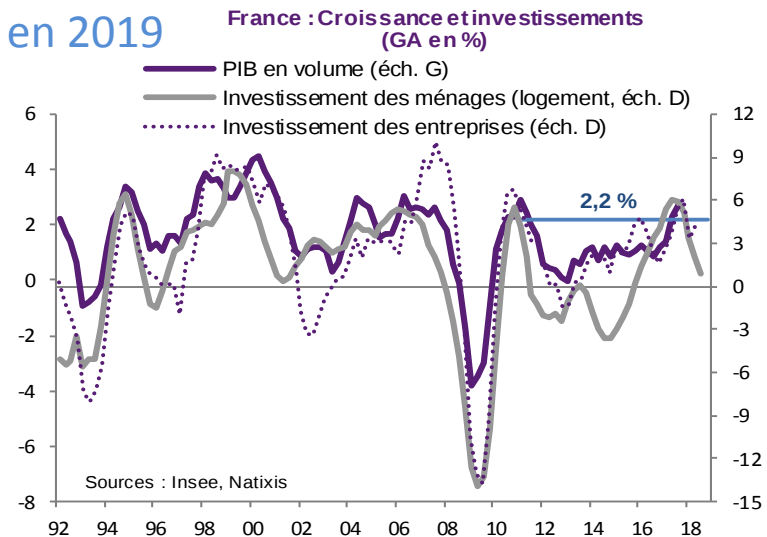
II- Éléments généraux de contexte

A- Aperçu de l'environnement macro-économique National

France : Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % T/T au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.



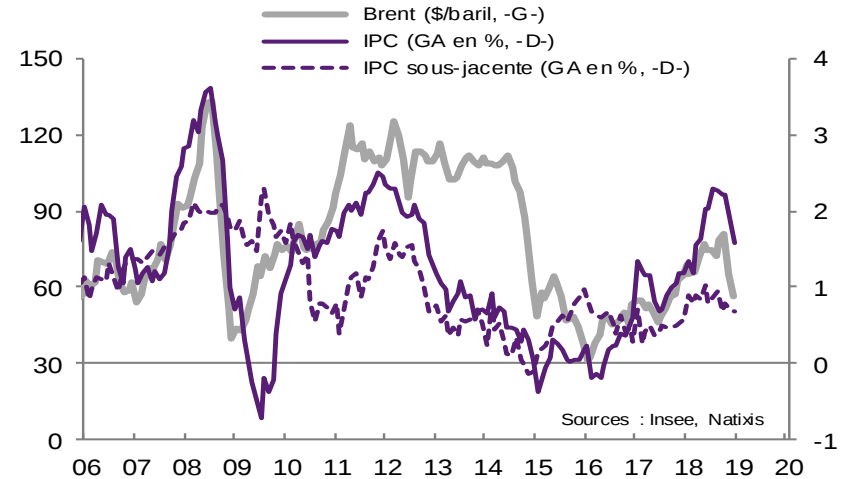
France : Ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

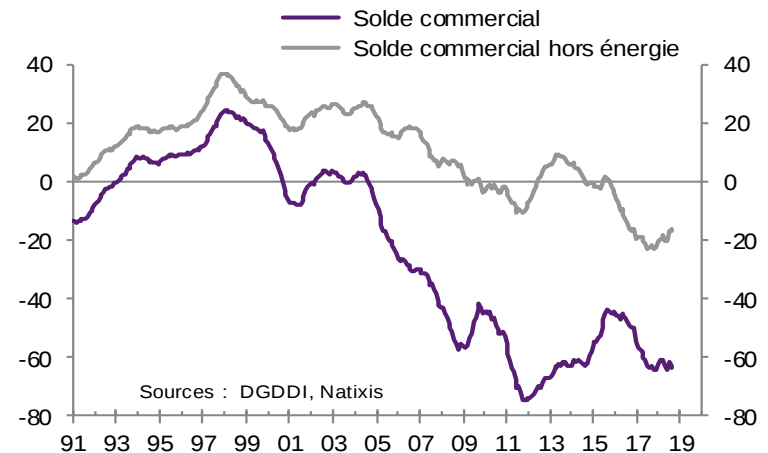
Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.



France : inflation et prix du pétrole



France : commerce extérieur
(Mds euros, cumulés sur 12 mois)

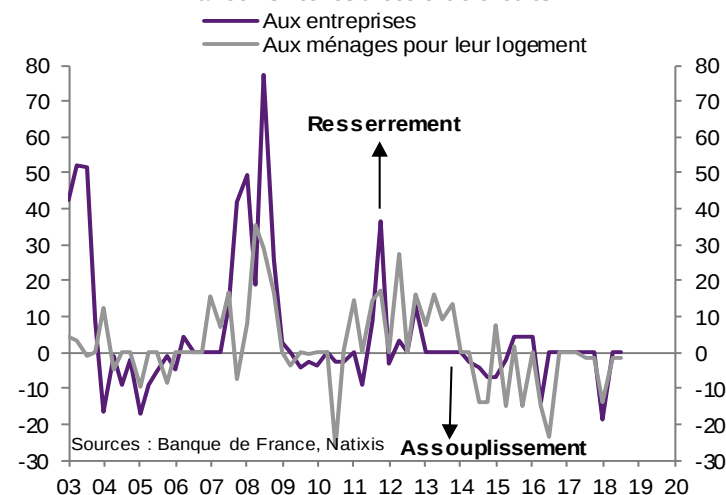


France : le maintien de bonnes conditions de crédits

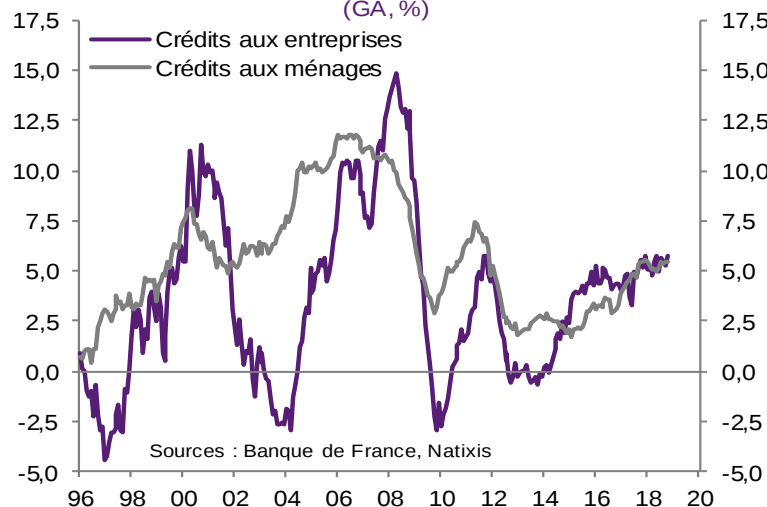
Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

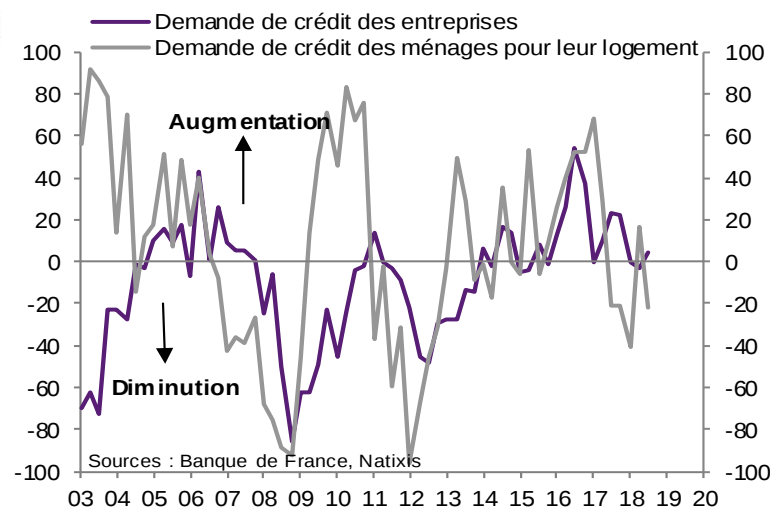
France : Critères d'octroi de crédits



France : encours de crédit
(GA, %)

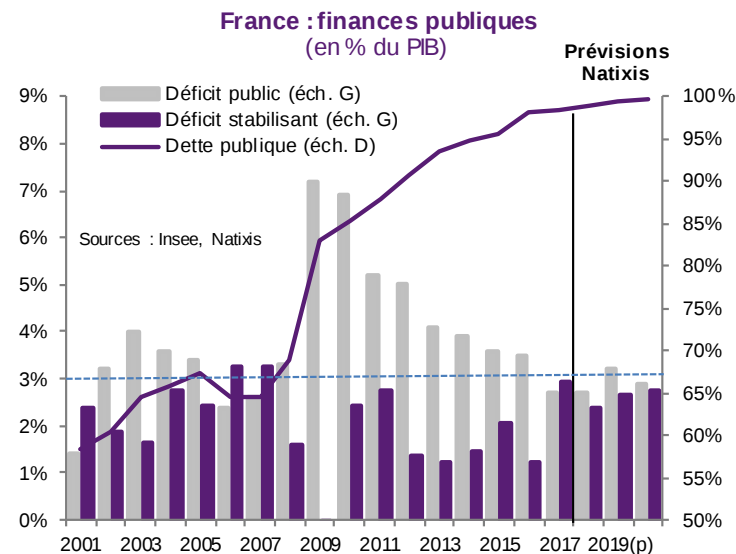


France : demande d'octroi de crédit



France : une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.



Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (Loi de finances 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,7	-3,2
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,3	-2,3
Etat	-3,4	-2,8	-	-
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-	-
Collectivités locales	0,1	0,0	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	-	-
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	-	-
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	-	-
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	-	-

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : Loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018, PLF 2019, Natixis.

- Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de - 2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFA, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.
- En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.



Principales mesures consenties par le gouvernement aux gilets jaunes		
En Mrds d'euros	Coûts	Financements
- Mesures d'accompagnement des ménages dans la transition énergétique : - renforcement de la prime à la casse automobile, - augmentation des indemnités kilométriques, - élargissement de la déductibilité de la TVA aux véhicules essences, - élargissement du nombre de ménages éligibles au chèque énergie	0,5	
- Suspension des hausses de taxes sur les carburants : - suspension de la hausse de la composante carbone de la TIPCE, - suspension de la convergence fiscale entre diesel et essence, - suspension de l'alignement de la fiscalité du gazole des entrepreneurs non routiers sur la fiscalité des particuliers - Suspension des nouvelles modalités du contrôle technique automobile - Suspension de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin	4	
Revalorisation de la prime d'activité	2,5	
Défiscalisation et exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires	2,7	
Annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% de retraités supplémentaires (ayant un revenu mensuel inférieur à 2000€)	1,5	
Possibilité de verser une prime de fin d'année aux salariés (au revenu mensuel inférieur à 3600€) exonérée jusqu'à 1000€ de cotisations salariales et d'impôt sur le revenu	-	
Report en 2010 de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions de chiffre d'affaires		1,8
Imposition des GAFA		0,5
Annulation de la niche Copé sur les opérations intra-groupe des entreprises		0,2
Economies budgétaires additionnelles		1,5
Total	11,2	4
Coûts - financements		7,2

B- Impact du projet de loi de finances 2019 sur les collectivités

Ce document expose les principales mesures qui se rapportent à la loi de finances initiale (LFI) pour 2019 publiée au journal officiel le 30 décembre 2018.

Dans notre ROB de l'année dernière, nous vous présentions la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques, en même temps que la LFI pour 2019.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La LFI 2019 précède le **projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale** prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.



En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire, d'application.

Comportant une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales, ce projet ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Ces mesures sont explicitées ci-après en détaillant celles qui impactent les dotations des collectivités, celles qui sont relatives à la péréquation, puis les mesures spécifiques à la fiscalité locale, et enfin quelques mesures diverses, et spécifiquement celles qui concernent l'Outre-mer.

Dotations

Article 77

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la LFI 2019

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

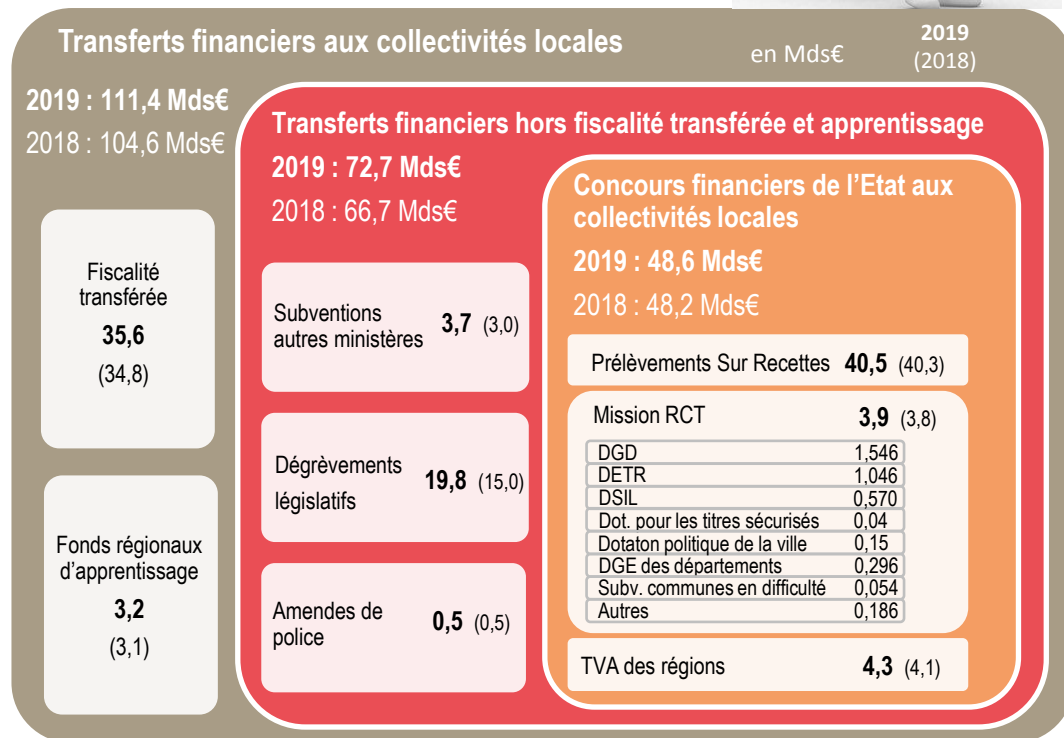
Ils atteignent 111,4 milliards € dans la LFI 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.

Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

La TVA des régions est en légère augmentation de 5 %.



Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,575 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,6 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires). La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.



	LFI 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 948 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 309 548	2 078 572	11,1%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 575 360	40 346 562	0,6%

Source : LFI 2019

Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de **279 millions €**, dont 120 millions € seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence, la LFI prévoit une minoration des variables d'ajustement de **159 millions €** à hauteur de :

- 69 millions € pour le bloc communal
- 45 millions € pour les régions
- 45 millions € pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions €. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Les minoraions de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017.

La LFI 2019 supprime la minoration de DCRTP du bloc communal au titre de 2018, initialement prévue dans la LFI 2018

Article 259

Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal



Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8 milliard €** dans la loi de finances 2019.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle reste inchangée à **1 046 millions €** en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

Tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants autour d'une commune centre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. La LFI 2019 ajoute un critère de densité de population, fixé à 150 hab./km², seuil à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Par ailleurs, la LFI 2019 instaure la **publication**, sur le site internet officiel de l'Etat dans le département, de la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention de l'Etat avant le 30 septembre de l'exercice en cours. Une liste rectificative ou complémentaire pourra être publiée si besoin avant le 30 janvier de l'exercice suivant.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Elle s'élève à **570 millions €** pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. La LFI ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

Elle représente 190 millions € en 2019.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écroulement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.



*

En millions €	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	—
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	—
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 291	+ 90
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1 602	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+ 10
FDPTP**	284	—
TOTAL PÉREQUATION VERTICALE	7 970	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Article 156

Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels

Plusieurs mesures sont proposées concernant les modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives qui permettent d'établir la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

- Pour sécuriser la détermination de ces valeurs, la définition des établissements industriels au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'Etat est légalisée.
- A partir de 2020, les locaux dont les installations techniques ne dépassent pas 500 000 € seront exclus de cette catégorie.
- Dès 2019, quand la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30 % suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement sur 6 ans : 85 % la 1^{ère} année, 70 % ensuite, 55 % la 3^{ème} année, 40% la 4^{ème}, 25% la 5^{ème} et 10% la 6^{ème}. Cette mesure permet d'accompagner les entreprises poursuivant leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultant de la hausse de la valeur locative et en cas de baisse, de lisser la baisse des ressources fiscales pour les collectivités.

POUR INFORMATION

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année, un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit **2,2 %**.
Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24% et 0,4% en 2017.



Principales données financières 2019

Contexte macro-économique

Croissance France	1,7%
Croissance Zone €	2,1%
Inflation	1,4%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,6%
Déficit public (% du PIB)	2,8%
Dette publique (% du PIB)	98,6%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	111 449 millions €
dont concours financiers de l'Etat	48 645 millions €
dont DGF	26 953 millions €

Point d'indice de la fonction publique en 2018

56,2323 € depuis le 1er février 2017



Source : PLF 2019
Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires

Les comptes 2017 des communes appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)						
(Euros par habitant)	3 500 à 5 000 habitants	5 000 à 10 000 habitants	10 000 à 20 000 habitants	20 000 à 50 000 habitants	50 000 à 100 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT						
Total des produits de fonctionnement (=A)	1 052	1 167	1 334	1 528	1 690	1 389
Impôts locaux	439	478	550	613	633	638
Autres impôts & taxes	67	94	108	116	132	113
Dotation globale de fonctionnement	146	151	177	198	214	205
Total des charges de fonctionnement (=B)	917	1 037	1 209	1 403	1 552	1 285
Charges de personnel	447	536	660	761	827	687
Achats et charges externes	236	248	263	277	273	233
Charges financières	25	30	28	37	50	33
Contingents	34	33	39	64	96	45
Subventions versées	53	67	91	107	131	155
Résultat comptable (R= A-B)	135	130	125	125	138	104
ELEMENTS DE FISCALITE						
Produit taxe d'habitation (y compris THLV)	195	202	234	281	302	302
Produit foncier bâti	230	261	304	329	331	330
Produit foncier non bâti	12	9	6	3	3	1
Produit foncier non bâti (taxe additionnelle)	0	0	0	0	0	0
Produit cotisation foncière des entreprises	0	0	0	0	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0	0	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0	0	0	0
ENDETTEMENT						
Encours total de la dette au 31/12/N	770	849	893	1 063	1 416	1 151
Annuité de la dette	104	109	116	135	182	148
FONDS DE ROULEMENT						
335	307	286	221	145	105	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
Total des ressources d'investissement (=C)	429	422	425	477	565	463
Emprunts bancaires et dettes assimilées	74	71	70	90	120	121
Subventions reçues	60	56	57	58	60	37
FCTVA	35	34	32	35	33	29
Retour de biens affectés, concédés...	0	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement (=D)	414	419	429	488	593	458
Dépenses d'équipement	304	298	300	323	326	259
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	80	83	91	105	146	121
Charges à répartir	0	0	1	3	6	2
Immobilisations affectés, concédés...	1	0	0	0	0	0
Besoin / capacité de financement de la section investissement (= D - C)	-16	-3	4	11	28	-5
AUTOFINANCEMENT						
Excédent brut de fonctionnement	200	202	202	201	210	191
Capacité d'autofinancement = CAF	179	179	179	178	197	162
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	99	96	88	73	51	42



Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
Comptes individuels des collectivités

Les comptes 2017 des communes appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

(Euros par habitant)	3 500 à 5 000 habitants	5 000 à 10 000 habitants	10 000 à 20 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Total des produits de fonctionnement (=A)	1 178	1 375	1 382	1 105
Impôts locaux	593	744	727	569
Autres impôts & taxes	66	77	83	52
Dotation globale de fonctionnement	217	229	245	240
Total des charges de fonctionnement (=B)	1 030	1 216	1 246	1 043
Charges de personnel	952	576	651	617
Achats et charges externes	478	310	269	151
Charges financières	283	36	55	11
Contingents	28	44	42	9
Subventions versées	50	90	68	119
Résultat comptable (R= A-B)	62	160	136	62
ELEMENTS DE FISCALITE				
Produit taxe d'habitation (y compris THLV)	206	282	258	224
Produit foncier bâti	187	241	227	173
Produit foncier non bâti	12	8	5	1
Produit foncier non bâti (taxe additionnelle)	2	2	1	1
Produit cotisation foncière des entreprises	89	118	120	65
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	44	59	65	50
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	7	29	6	4
Taxe sur les surfaces commerciales	18	17	27	17
ENDETTEMENT				
Encours total de la dette au 31/12/N	862	1 074	929	528
Annuité de la dette	106	130	128	61
FONDS DE ROULEMENT	415	437	324	118
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Total des ressources d'investissement (=C)	472	505	516	240
Emprunts bancaires et dettes assimilées	93	97	92	0
Subventions reçues	61	61	64	5
FCTVA	40	43	45	9
Retour de biens affectés, concédés...	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement (=D)	469	485	458	236
Dépenses d'équipement	346	356	324	80
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	80	96	97	50
Charges à répartir	0	0	1	0
Immobilisations affectées, concédées...	0	0	0	0
Besoin / capacité de financement de la section investissement (= D - C)	-3	-19	-58	-3
AUTOFINANCEMENT				
Excédent brut de fonctionnement	228	263	237	183
Capacité d'autofinancement = CAF	201	228	200	113
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	121	132	103	63



Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
Comptes individuels des collectivités

III- Rapport sur les ressources humaines

A- Evolution des dépenses de personnel

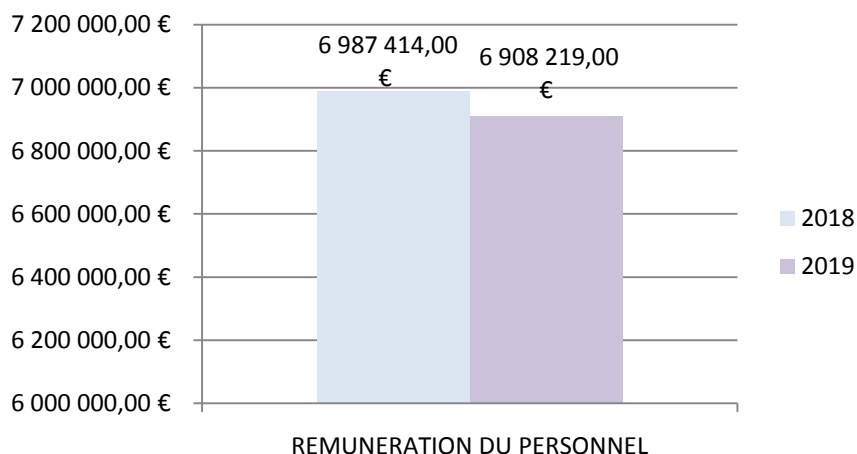
L'histogramme ci-dessous indique l'évolution des dépenses de personnel depuis 2017: Masse salariale et charges assimilées et autres charges comme l'assurance.



Les propositions budgétaires 2019 concernant le chapitre 012 frais de personnel, charges assimilées et assurance s'inscrivent dans la volonté municipale de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service public constant.

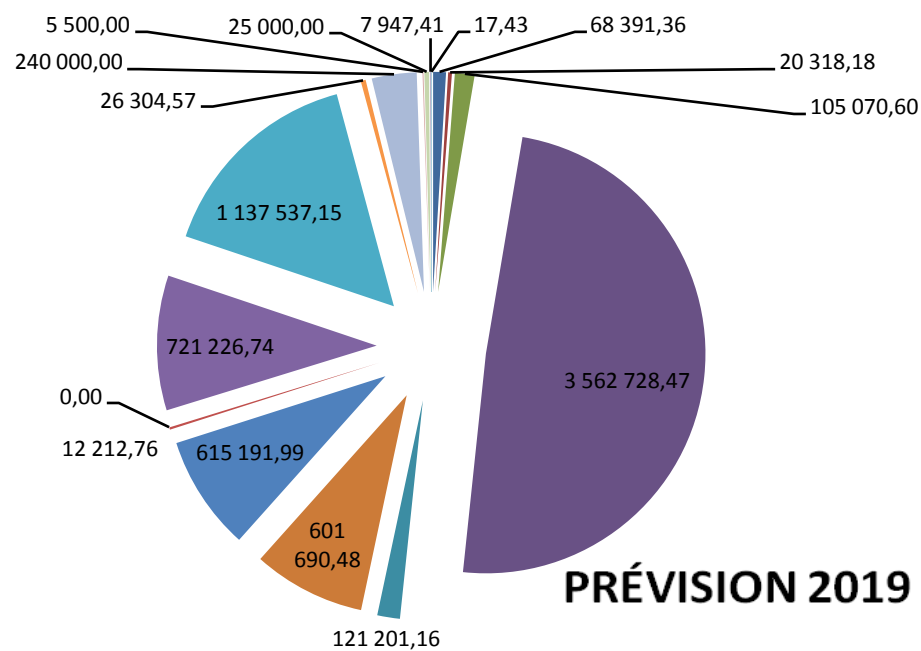
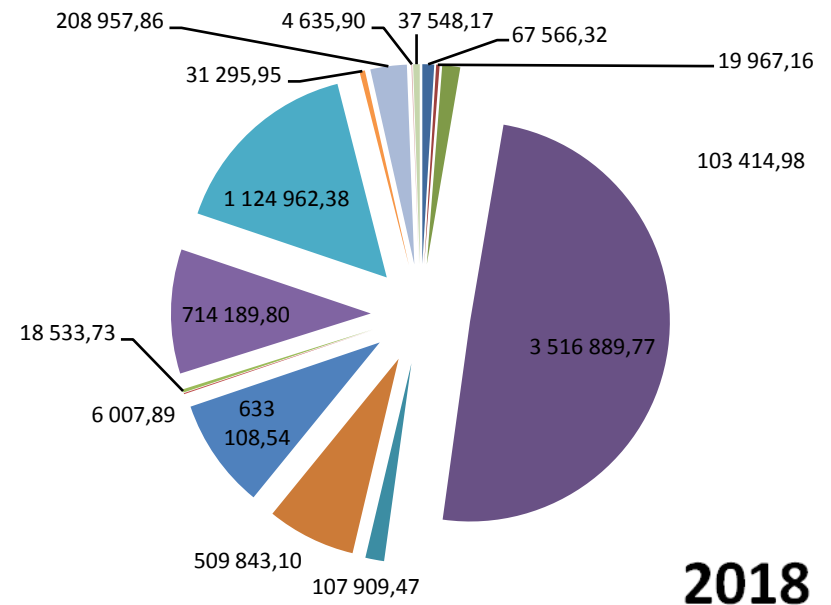
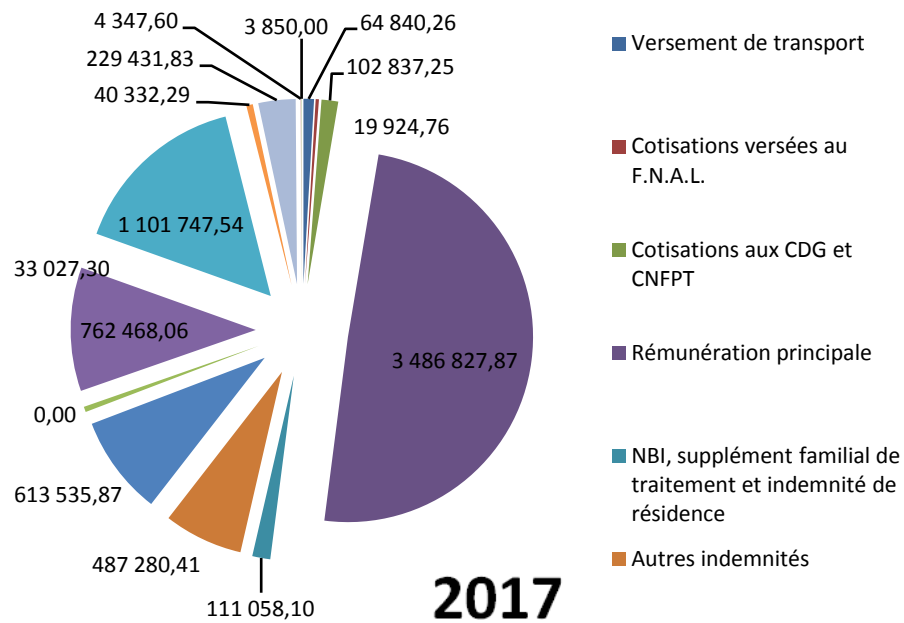
L'augmentation mécanique de ce chapitre est liée principalement au GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Dans le cadre d'un dialogue social vertueux mais qui tient compte des nécessités budgétaires, une enveloppe est consacrée depuis 2018 à la revalorisation du régime indemnitaire des agents.

Les dépenses de personnel (hors assurance, versement de transport, Allocations chômage et heures supplémentaires dues aux élections...)



La baisse de -1,13 % des dépenses de personnel est notamment due à l'effort du non remplacement systématique des départs en retraite.

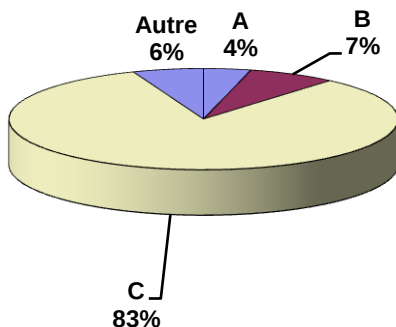




B- Structures des effectifs

Répartition par catégorie des agents permanents

	Titulaire	Non_titulaire	Total	%
A	7	1	8	3,9%
B	13	2	15	7,3%
C	148	23	170	82,5%
Autre		12	13	6,3%
Total	168	38	206	100,0%



Au 31 Décembre 2018 les agents de catégorie C représentent en moyenne 83 % de l'ensemble des agents qui sont très majoritairement des agents titulaires.

Les catégories B représentent 7 %, et les cadres A 4 %.

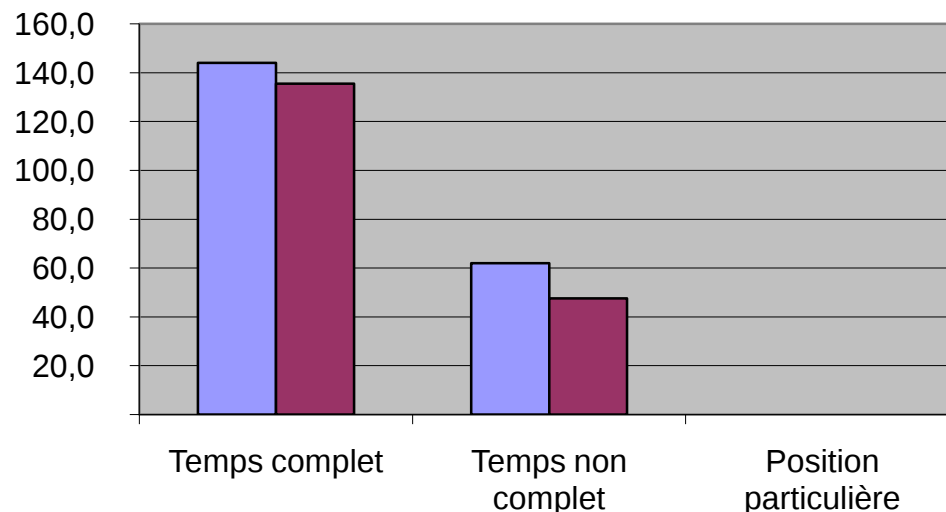
Dans les années à venir, une réflexion sera menée sur le principe du non-remplacement systématique des départs, tels que les départs à la retraite, la mobilité ou les absences pour contenir la croissance naturelle des dépenses de personnel.

La ville sera donc amenée à limiter les recrutements externes et à privilégier la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire de développer des leviers de motivation professionnelle et des perspectives de carrière pour les agents en poste.

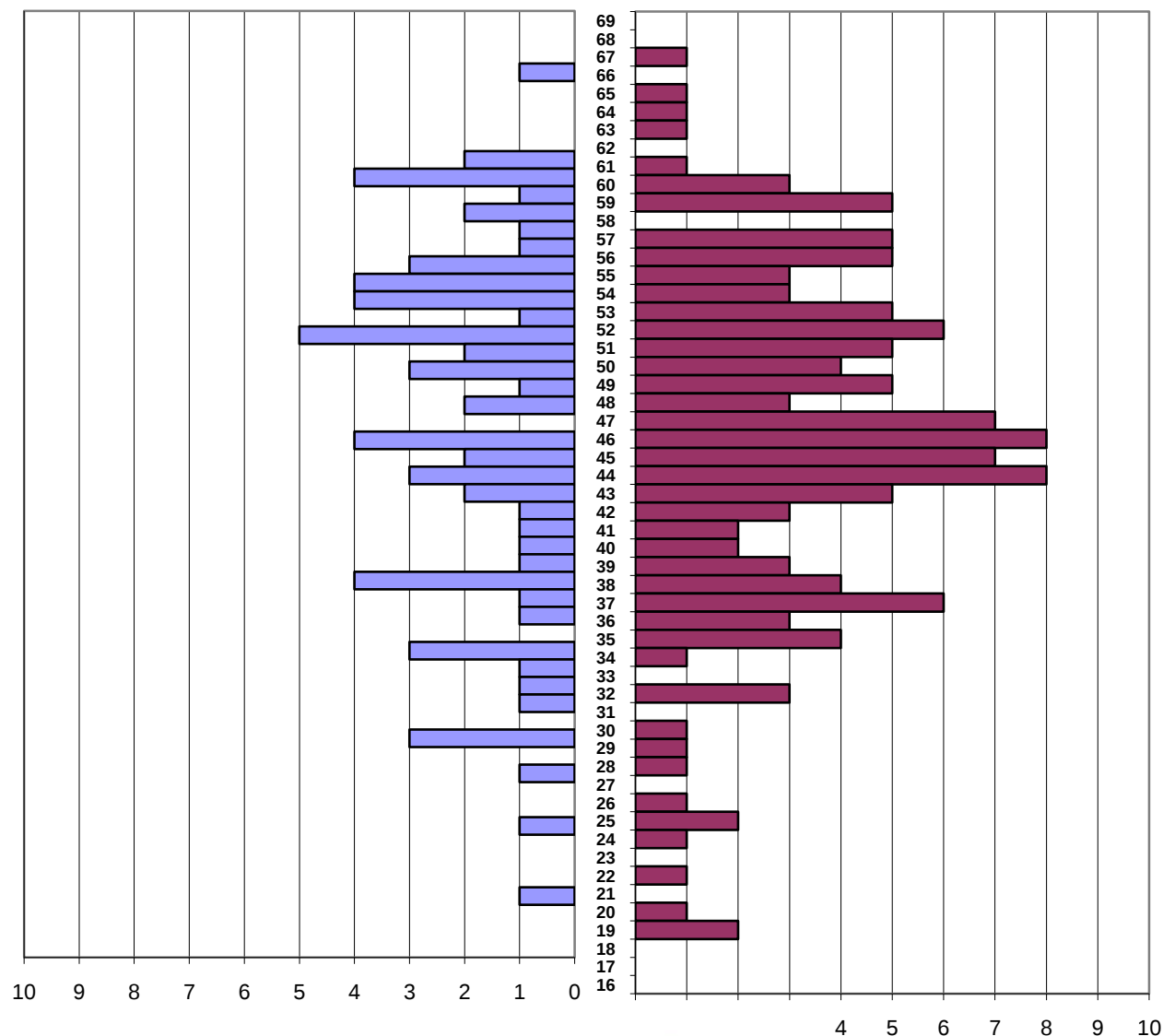


Position	Nb d'Agents	Equiv. T.P.
Temps complet	144	135,5
Temps non complet	62	47,6
Position particulière		
Total	206	183,0



Age	Masculin	Féminin	Total	%
67		1	1	0,5%
66	1		1	0,5%
65		1	1	0,5%
64		1	1	0,5%
63		1	1	0,5%
61	2	1	3	1,5%
60	4	3	7	3,4%
59	1	5	6	2,9%
58	2		2	1,0%
57	1	5	6	2,9%
56	1	5	6	2,9%
55	3	3	6	2,9%
54	4	3	7	3,4%
53	4	5	9	4,4%
52	1	6	7	3,4%
51	5	5	10	4,9%
50	2	4	6	2,9%
49	3	5	8	3,9%
48	1	3	4	2,0%
47	2	7	9	4,4%
46		8	8	3,9%
45	4	7	11	5,4%
44	2	8	10	4,9%
43	3	5	8	3,9%
42	2	3	5	2,5%
41	1	2	3	1,5%
40	1	2	3	1,5%
39	1	3	4	2,0%
38	1	4	5	2,5%
37	4	6	10	4,9%
36	1	3	4	2,0%
35	2	4	5	2,5%
34		1	1	0,5%
33	3		3	1,5%
32	1	3	4	2,0%
31	1		1	0,5%
30	1	1	2	1,0%
29		1	1	0,5%
28	4	1	4	2,0%
26	1	1	2	1,0%
25		2	2	1,0%
24		1	1	0,5%
23	1		1	
22		1	1	0,5%
20		1	1	0,5%
19	1	2	3	1,5%
Total	72	134	206	100,0%

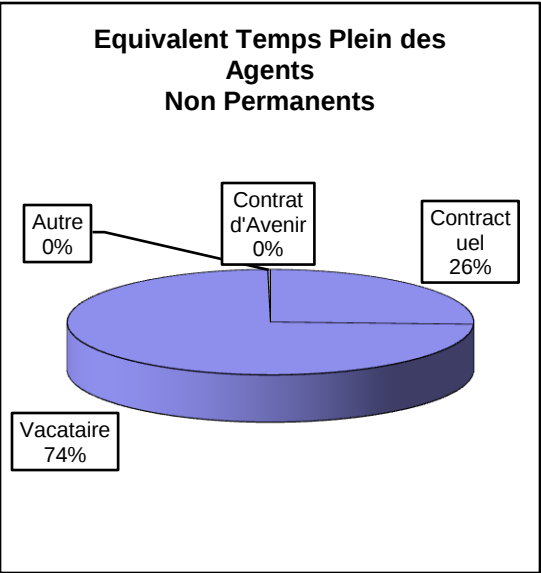
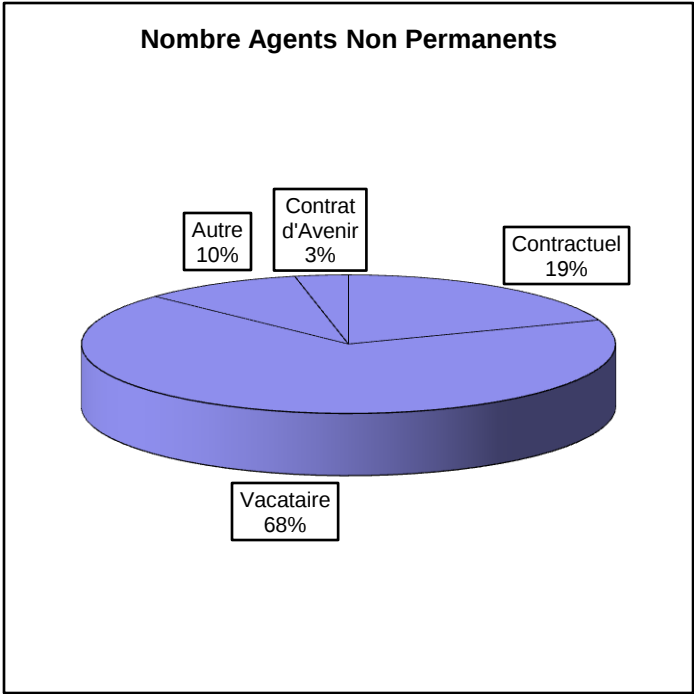
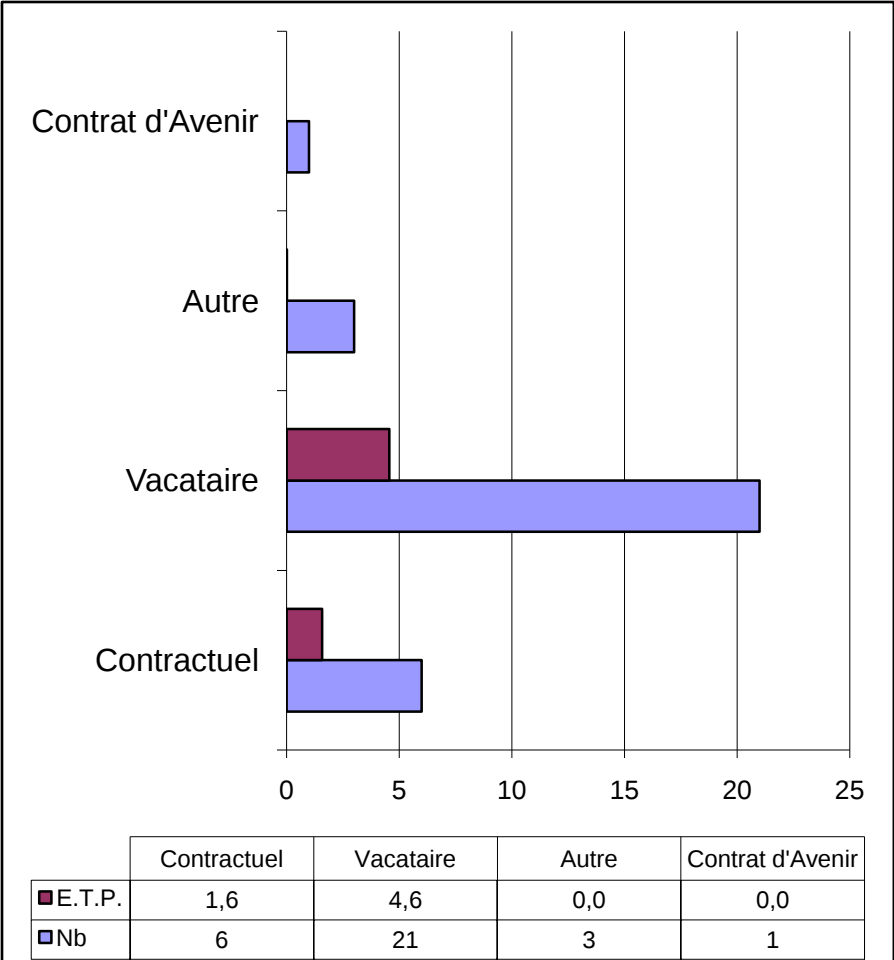
Le nombre d'agents permanents titulaires et non- titulaires rémunérés au 31 janvier 2016 était de 230, de 216 en 2017, et de 206 (hors vacataires) aujourd'hui répartis comme suit:



Répartition par catégorie des agents non permanents

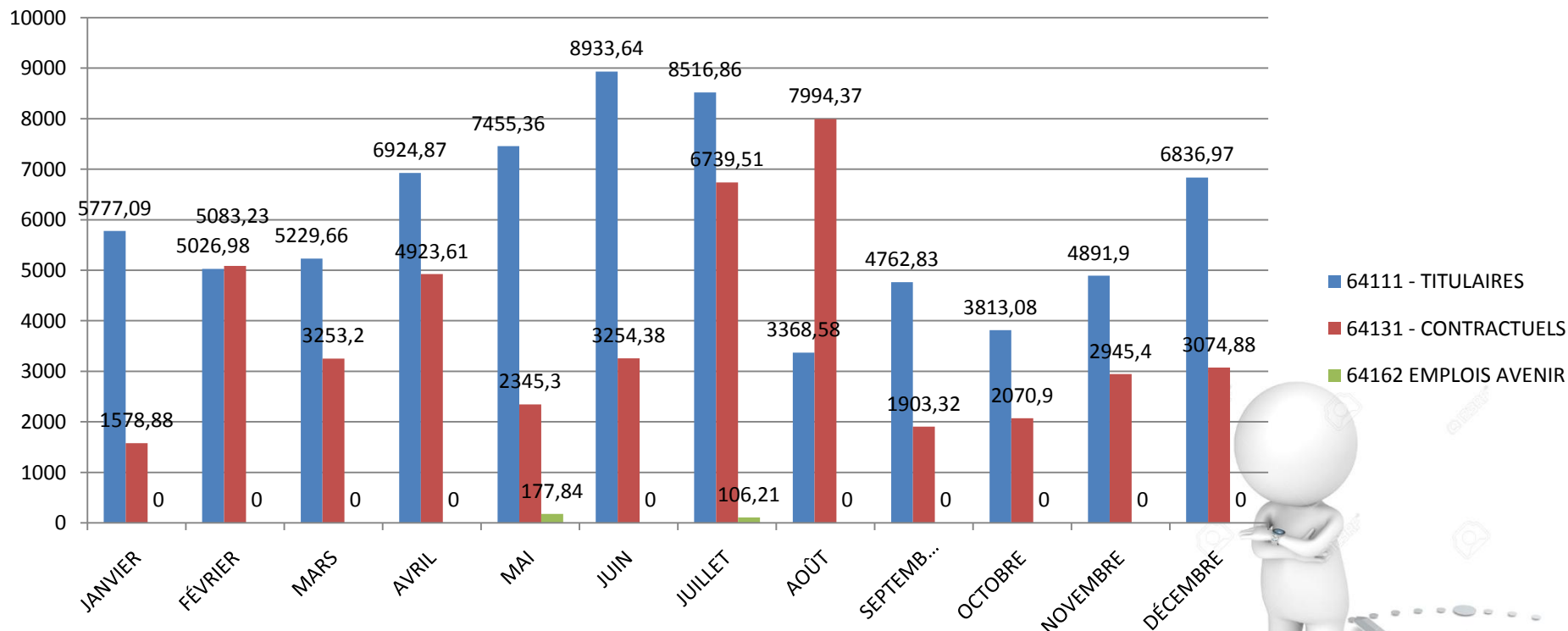
Décembre 2018

	Total Nb Agents	Equivalent T.P.
Total des Agents Non Permanents	31	6,1

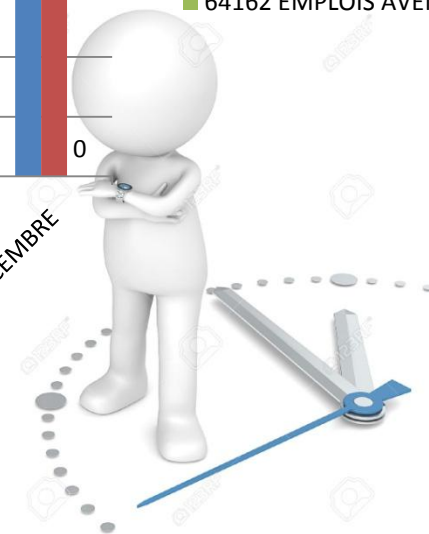


C- Les heures complémentaires et supplémentaires en 2018

Elles concernent notamment les manifestations sportives et culturelles (mise en place, présence en dehors des heures de travail, interventions techniques lors des astreintes, présence des agents lors des mariages et baptêmes civils...)

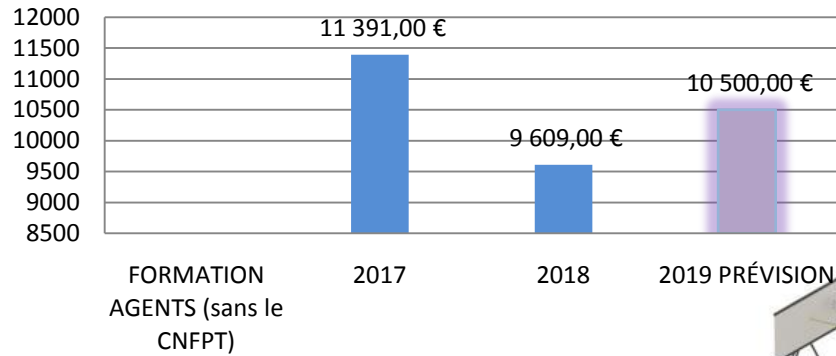


La même enveloppe est prévue pour 2019 abondée d'heures prévues pour la préparation et la tenue des bureaux pour les élections Européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019



D- La formation

La Formation

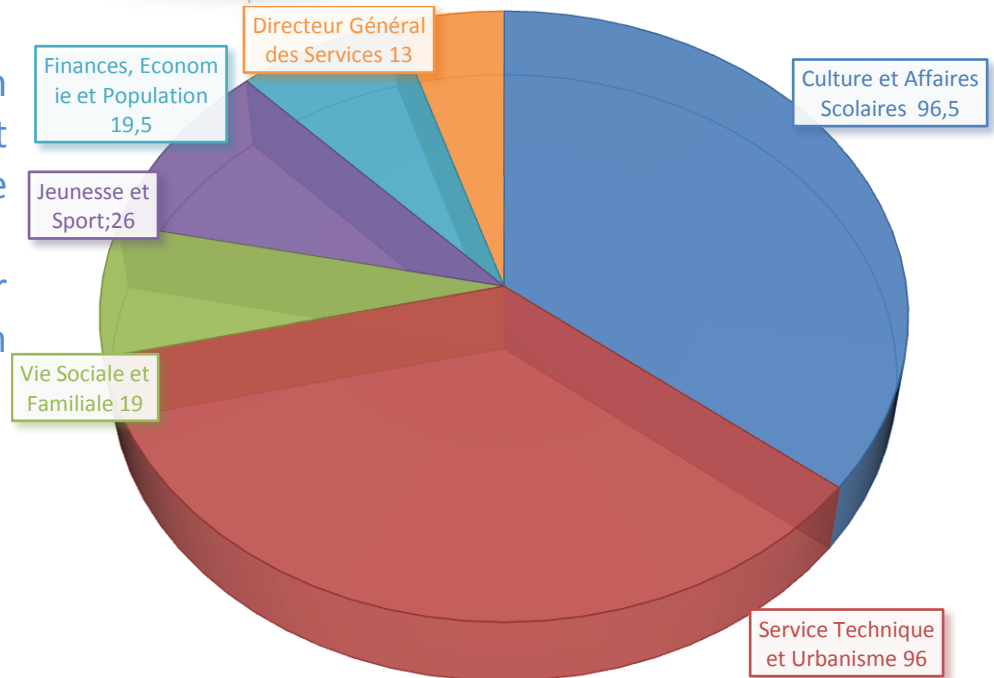
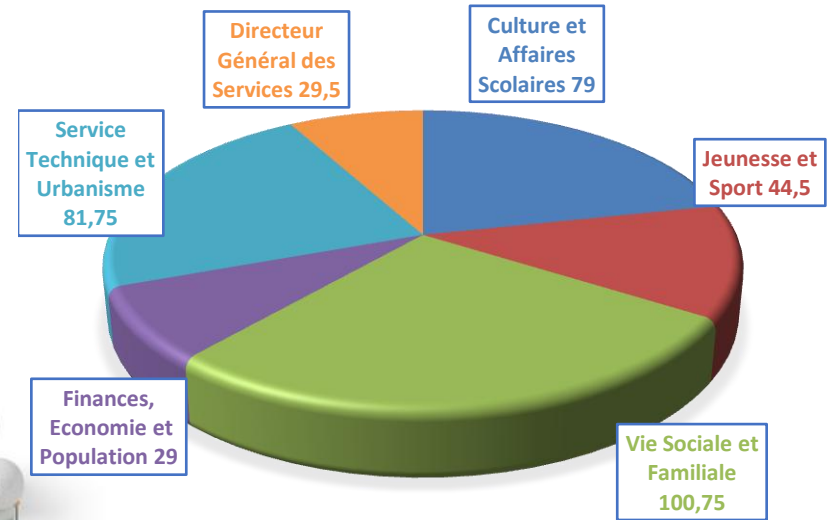


La majorité des formations sont financées par le CNFPT dont la cotisation s'élève à 0.90% de la masse salariale.

Afin d'obtenir plus de formation gratuite avec ce dernier, un partenariat est en passe d'être signé, il s'agira de formations au sein de la commune.

D'autre part, la Ville s'est engagée sur l'élaboration d'un plan de formation qui sortira en Juin 2019.

364,50 JOURS DE FORMATION EN 2018



**270 JOURS DE FORMATIONS SONT
DEJA PREVUS EN 2019**

IV - Situation et Orientations budgétaires pour 2019

A- Point sur l'exécution budgétaire 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 PROVISoire

RESULTATS BRUTS 2017 :

FONCTIONNEMENT

Total des mandats (dépenses)	11 800 773.34 €
Total des titres (recettes)	11 612 150.28 €
Différence	- 188 623.06 €

INVESTISSEMENT

Total des mandats (dépenses)	3 078 335.81 €
Total des titres (recettes)	1 786 201.67 €
Différence	- 1 292 134.14 €

RESULTATS REPORTES 2017 (inscrits au budget 2018)

Fonctionnement	
002-Excédents	1 688 618.71 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (R)	1 052 971.78 €

RESULTAT CUMULE

Fonctionnement C = A + B	1 499 995.65 €
Investissement D = A' + B'	- 239 162.36 €

Restes à réaliser d'investissement :

Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	434 016.04 €
Recettes (emprunts, subventions, etc.)	667 990.00 €
Solde	233 973.96 €
F = D + E = besoin de financement	- 5 188.40 €

COMPTE DE GESTION 2017 PROVISoire

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	1 052 971.78		-1 292 134.14	- 239 162.36
Fonctionnement	1 688 618.71		-188 623.06	1 499 995.65
	2 741 590.49		- 1 480 757.20	1 260 833.29

A INSCRIRE AU BUDGET 2019

002 - R	Excédents de fonctionnement	1 494 807.25 €
001 - D	Excédent d'investissement	-239 162.36 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 188.40 €



▪ VUE D'ENSEMBLE PAR CHAPITRES FONCTIONNEMENT 2018



2018

2018

Libellé Chapitre		Total Prevu N-1	Réalisé N-1
Dépenses		13 424 123,00	11 803 844,79
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 278 210,00	3 073 025,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 316 764,98	7 104 831,02
022	DEPENSES IMPREVUES	40 000,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	813 519,02	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 150 000,00	891 709,29
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	449 529,00	403 613,09
66	CHARGES FINANCIERES	312 100,00	281 444,24
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 000,00	49 221,23
Recettes		13 485 787,00	13 300 768,99
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 688 618,71	1 688 618,71
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00	262 637,51
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	718 834,00	292 886,57
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 580 047,00	1 596 407,24
73	IMPOTS ET TAXES	7 569 193,00	7 660 631,98
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 399 593,86	1 418 291,62
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	353 600,43	362 642,90
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	7,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 900,00	18 644,81

▪ VUE D'ENSEMBLE PAR CHAPITRES INVESTISSEMENT 2018

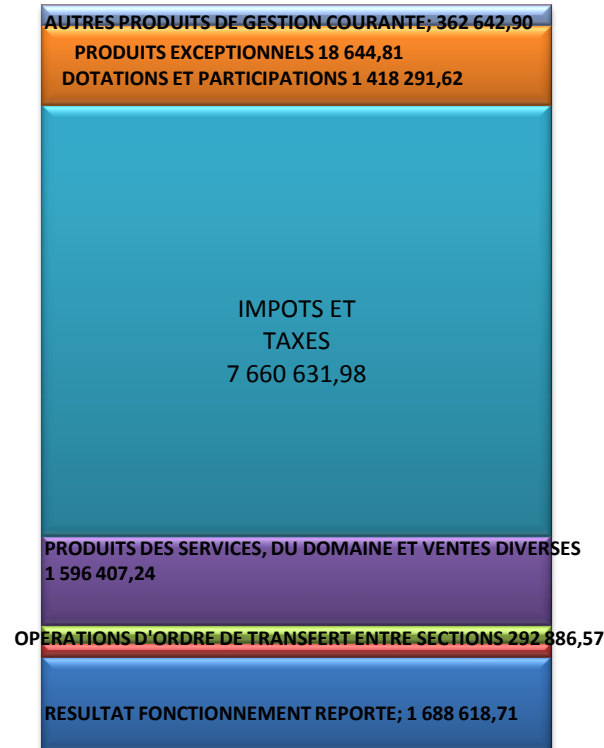
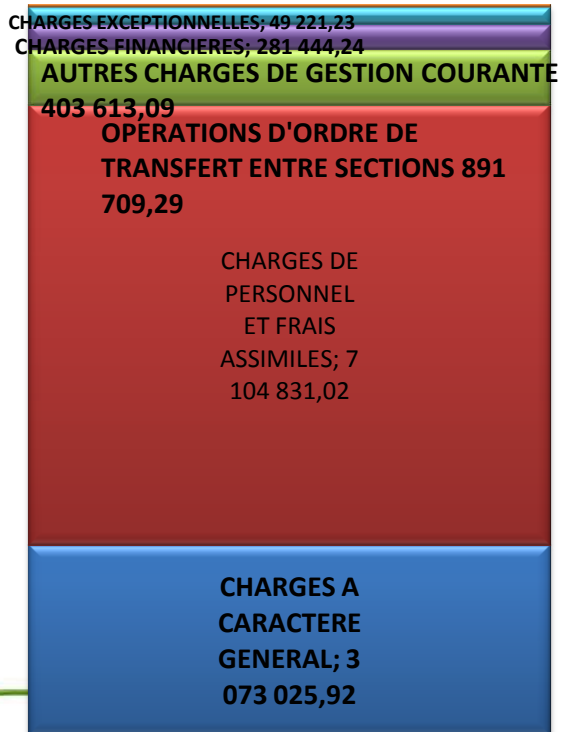


2018

2018

Libellé Chapitre		Total Prevu N-1	Réalisé N-1
Dépenses		5 868 149,00	3 512 351,85
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	657 170,00	292 886,57
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00	90 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	950 000,00	893 775,13
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 234,59	135 250,17
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 428 528,38	1 425 831,08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	320 000,00	262 058,11
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	1 018 216,03	192 550,79
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	220 000,00	220 000,00
Recettes		5 929 813,00	3 507 163,45
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 052 971,78	1 052 971,78
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	813 519,02	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 211 664,00	891 709,29
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00	90 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	640 000,00	443 615,97
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	631 860,55	669 578,86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	447 881,62	0,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	1 018 216,03	359 287,55
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 700,00	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT
2018**



**INVESTISSEMENT
2018**

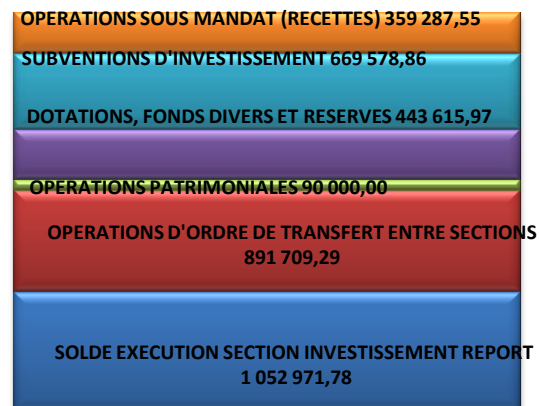


Schéma d'équilibre général 2018

B- ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA DGF ET DES FONDS DE PEREQUATION

POPULATION DGF

	2017	2018	2019
Population totale	9 884	9 994	10 030
Résidences secondaires	68	77	77
Majoration places de caravane *	40	40	40
Population DGF	9 992	10 111	10 147
dont Population QPV	0	0	0
dont Population ZFU	0	0	0

(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR bourg-centre en n-1

EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2018/17	2019/18
Dotation forfaitaire (DF)	-4,7%	-3,7%	-5,8%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-100,0%	-100,0%	s.o.
DGF	-11,7%	-17,2%	-5,8%
Fonds de péréquation	-3,0%	-3,2%	-2,9%
Compensations fiscales	5,9%	7,8%	4,0%
Dotations	-7,2%	-11,0%	-3,3%

EVOLUTION REELLE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2018/17	2019/18
Dotation forfaitaire (DF)	-6,1%	-5,2%	-7,0%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-100,0%	-100,0%	s.o.
DGF	-12,9%	-18,5%	-7,0%
Fonds de péréquation	-4,4%	-4,7%	-4,2%
Compensations fiscales	4,4%	6,1%	2,7%
Dotations	-8,5%	-12,4%	-4,5%

Inflation	1,45%	1,60%	1,30%
-----------	-------	-------	-------

DGF et FONDS DE PEREQUATION

€	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	668 079	643 371	606 209
Effet variation de population	10 539	11 521	3 487
Effet prélèvement pour péréquation	-43 228	-36 293	-40 648
Contribution RFP	-121 826	65	0
Effet CPS*	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	108 864	0	0
dont DSU	0	0	0
dont DSR	108 864	0	0
dont DNP	0	0	0
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0
+ Ajustements			0
= DGF (A)	776 943	643 371	606 209

FDTP	0	0	0
+ FPIC	129 828	125 692	122 031
+ Compensation perte de bases	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	129 828	125 692	122 031

Compensations fiscales (C)	202 129	217 864	226 564
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------

DOTATIONS (A) + (B) + (C)	1 108 900	986 927	954 805
----------------------------------	------------------	----------------	----------------

(*) En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOT transférée

EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF NATIONALE

	Moy.	2018/17	2019/18
DGF Loi de finances	0,07%	0,14%	0,00%
Dotation forfaitaire	-1,68%	-1,62%	-1,73%



C- Balance d'équilibre Budget Fonctionnement 2019



NAT	F°	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SERV	MONTANT	COMMENTAIRES
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				12 901 942,25 €	
TOTAL -011- Charges à caractère général				3 029 434,55 €	Dépenses de fonctionnement
TOTAL -012- Charges de personnel				7 270 338,30 €	Personnel+assurance+contrat CG+charges+CSG
TOTAL -022- Dépenses imprévues				40 000,00 €	Dépenses imprévues
TOTAL -023- Virement à la section d'investissement				893 158,40 €	Autofinancement
TOTAL 042 - Opérations d'ordre transferts entre sections				900 000,00 €	Dotations aux amortissements
TOTAL -65- Autres charges de gestion courante				484 011,00 €	Subventions aux associations + CCAS + Elus
TOTAL -66-Charges financières				252 000,00 €	Intérêts de la dette
TOTAL -67- Charges exceptionnelles				33 000,00 €	Annulation de titres sur exercices antérieurs
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				12 901 942,25 €	
TOTAL 002 - Résultat de fonctionnement reporté CA 2018				1 494 807,25 €	Résultat de fonctionnement reporté CA 2018
TOTAL -013- Atténuation de charges				250 000,00 €	Remboursement Assurances du personnel
TOTAL- 042 - Opérations d'ordre transferts entre sections				230 000,00 €	Travaux en régie
TOTAL - 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				1 512 800,00 €	Produits des services
TOTAL - 73 - Impôts et taxes				7 813 462,00 €	Impôts et taxes
TOTAL - 74 - Dotations et participations				1 239 273,00 €	Dotations et participations
TOTAL - 75 - Autres produits de gestion courante				346 600,00 €	Loyers + charges locatives
TOTAL - 77 -Produits exceptionnels				15 000,00 €	Produits exceptionnels
BALANCE DE LA SECTION					0,00 €

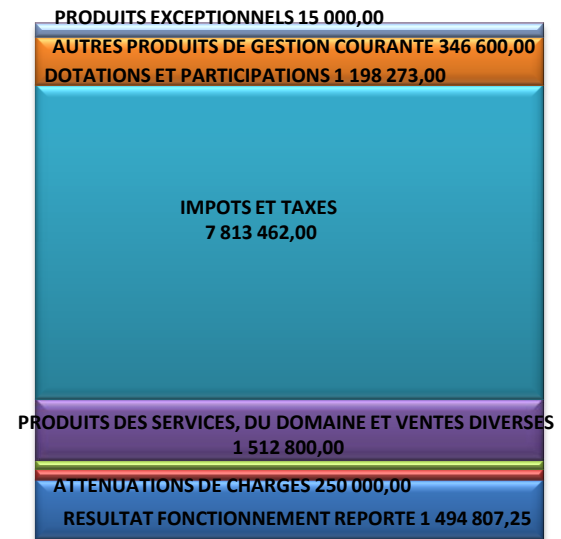
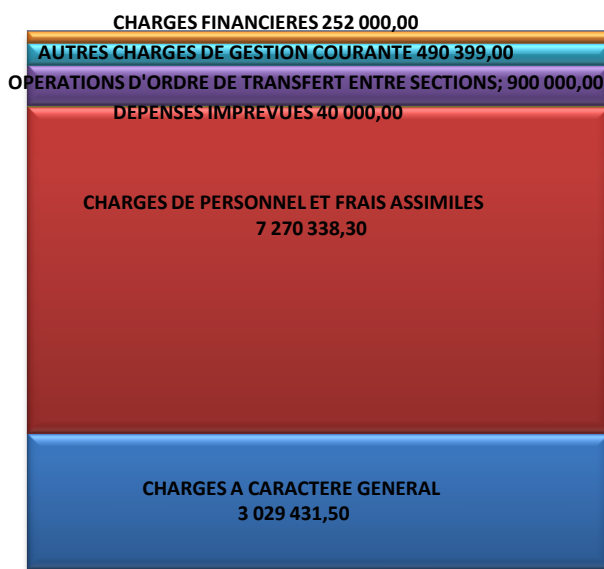
D- Balance d'équilibre d'investissement 2019

NAT	F°	SECTION D'INVESTISSEMENT	SERV	MONTANT	COMMENTAIRES
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				4 843 380.40 €	
TOTAL- 001 - Résultat d'investissement reporté CA 2018				239 162.36 €	Résultat d'investissement reporté 2018
TOTAL - 040- Opérations d'ordre transferts entre sections				230 000.00 €	Travaux en régie
TOTAL-16- Emprunts et dettes assimilées				845 000.00 €	Remboursement de la dette
TOTAL- 20 -Immobilisations incorporelles (dont report 2018)				149 425.55 €	Demandes des services (dont report 2018)
TOTAL- 204 -Subventions d'équipement versées (dont report 2018)				395 000.00 €	Participation Boulevard Sud Est (RD22b) (dont report 2018)
TOTAL -21- Immobilisations corporelles (dont report 2018)				2 207 998.41 €	Demandes des services (dont report 2018)
TOTAL -23-Immobilisations en cours (dont report 2018)				39 168.00 €	Espace jeunesse + columbarium (dont report 2018)
TOTAL - 4581- Opérations sous mandats (dont report 2018)				737 626.08 €	PMCU
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				3 771 004.03 €	
TOTAL - 021- Virement de la section fonctionnement				893 158.40 €	Autofinancement
TOTAL - 040- Opérations d'ordre transferts entre sections				900 000.00 €	Dotations aux amortissements
TOTAL-10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont report 2018)				630 000.00 €	FCTVA (dont report 2018)
TOTAL- 13 - Subventions d'investissement (dont report 2018)				377 582.55 €	Subventions d'investissement (dont report 2018)
TOTAL- 204 - Subventions d'équipement versées (dont report 2018)				232 637.00 €	Subventions d'équipement versées (dont report 2018)
TOTAL - 4582- Opérations sous mandats (dont report 2018)				737 626.08 €	PMCU
BALANCE DE LA SECTION					-1 072 376.37 €

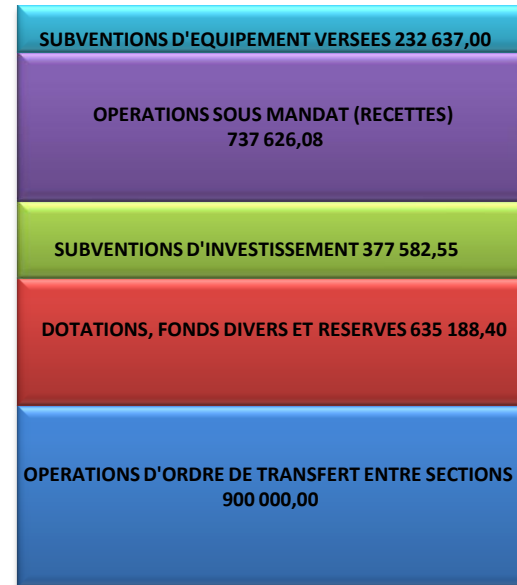
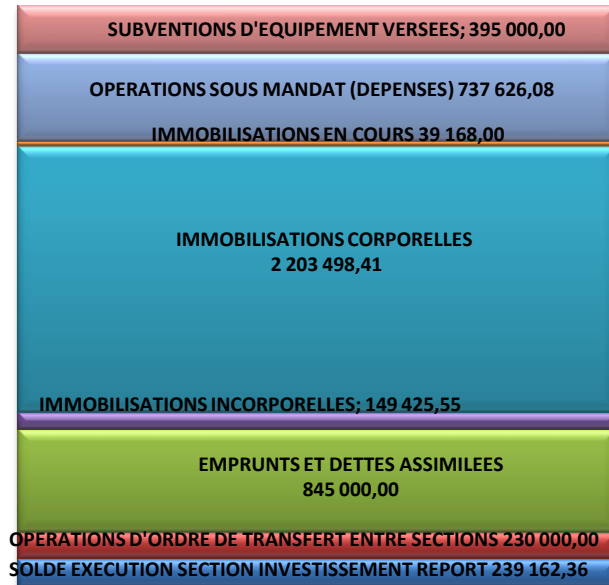


Afin de réaliser la totalité du programme un effort supplémentaire devra être fait sur le fonctionnement et un emprunt devra être contracté.

FONCTIONNEMENT PRÉVISION 2019



INVESTISSEMENT PRÉVISION 2019



V – Fiscalité locale – Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier non-Bâti

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2017	2018	2019
Taux TH	10,94%	11,21%	11,38%
Taux FB	14,38%	14,74%	14,96%
Taux FNB	64,69%	66,31%	67,30%

BASES NETTES D'IMPOSITION

€	2017	2018	2019
Base nette TH	17 897	18 186	18 679
	726	488	524
dont résidences secondaires	0	0	0
Base nette FB	14 685	15 075	15 638
	673	529	639
Base nette FNB	85 786	85 316	86 321

PRODUITS FISCAUX

€	2017	2018	2019
Produit TH	1 958 011	2 038 705	2 125 730
dont majoration TH résidences secondaires	0	0	0
Produit FB	2 111 800	2 222 133	2 339 540
Produit FNB	55 495	56 573	58 094
Produit fiscal total	4 125 306	4 317 411	4 523 364

COMPENSATIONS FISCALES

€	2017	2018	2019
Compensations TH	190 435	205 563	212 844
Compensations FB	5 146	6 874	8 050
Compensation FNB	6 211	5 427	5 671
Compensations TP / CFE / CVAE	337	0	0
Compensations fiscales	202 129	217 864	226 564

Pour réduire les pertes de recettes 2019, il est proposé une augmentation des 3 taxes.

Ex: si augmentation des taxes de 1,5%...le gain serait d'environ 78 000 €.



PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

€	2017	2018	2019
Produit et compensation TH	2 148 446	2 244 268	2 338 228
Produit et compensations FB	2 116 946	2 229 007	2 347 762
Produit et compensation FNB	61 706	62 000	63 769
Produits et comp. ménages	4 327 098	4 535 275	4 749 759
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	337	0	0
Produits et comp. Totaux	4 327 435	4 535 275	4 749 759

TAUX COMMUNAUX DE PMCU 2018

COMMUNES	TAXE HABITATION	EN COMPARAISON EN + - / CABESTANY	TAXE FONCIER BATI	EN COMPARAISON EN + / CABESTANY	TEOM	EN COMPARAISON EN + / CABESTANY --
BAHO	12,20	9%	16,50	12%	12,89	84%
BAIXAS	14,25	27%	21,93	49%	16,23	132%
BOMPAS	16,64	48%	25,76	75%	15,05	115%
CABESTANY 2018	11,21	0%	14,74	0%	7	0%
CALCE	7,29	-35%	13,71	-7%	15,76	125%
CANET EN ROUSSILLON	14,71	31%	19,21	30%	12,66	81%
CANOES	18,21	62%	24,93	69%	12,95	85%
CASES DE PENE	16,43	47%	24,38	65%	18,66	167%
CASSAGNES	10,70	-5%	14,73	0%	19,50	179%
ESPIRA DE L'AGLY	10,66	-5%	14,77	0%	18,12	159%
ESTAGEL	15,66	40%	23,66	61%	17	143%
LE BARCARES	17,65	57%	23,49	59%	17	143%
LE SOLER	15,72	40%	21,97	49%	14,46	107%
LLUPIA	16,49	47%	21,35	45%	17,00	143%
MONTNER	12,75	14%	20,48	39%	18,12	159%
OPOUL	13,44	20%	17,86	21%	19	171%
PERPIGNAN	18,73	67%	27,46	86%	8,22	17%
PEYRESTORTES	15,68	40%	21,50	46%	18,32	162%
PEZILLA DE LA RIVIERE	14,25	27%	20,10	36%	17,96	157%
POLLESTRES	15,83	41%	22,80	55%	14,29	104%
PONTEILLA	19,96	78%	23,26	58%	16,50	136%
RIVESALTES	10,41	-7%	16,91	15%	15,90	127%
SAINT ESTEVE	13,25	18%	19,10	30%	11,37	62%
SAINT FELIU D'AVALL	13,50	20%	20,30	38%	16	129%
SAINT HIPPOLYTE 2017	14,81	32%	21,15	43%	18	157%
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	13,82	23%	22,94	56%	15	114%
SAINT NAZAIRE	14,25	27%	21,00	42%	17,94	156%
SAINTE MARIE DE LA MER	14,00	25%	19,97	35%	14,60	109%
SALEILLES	16,09	44%	22,74	54%	12,07	72%
TAUTAVEL	9,82	-12%	14,88	1%	14,65	109%
TORREILLES	14,14	26%	21,89	49%	17,00	143%
TOULOUGES	13,34	19%	18,83	28%	10,95	56%
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	12,87	15%	19,28	31%	16,42	135%
VILLENEUVE DE LA RAHO	16,99	52%	21,42	45%	11,87	70%
VILLENEUVE DE LA RIVIERE	14,76	32%	18,70	27%	17,96	157%
VINGRAU	13,22	18%	19,13	30%	21,40	206%
TAUX MOYEN SUR PMCU	14,26	27%	20,34	38%	15,50	121%

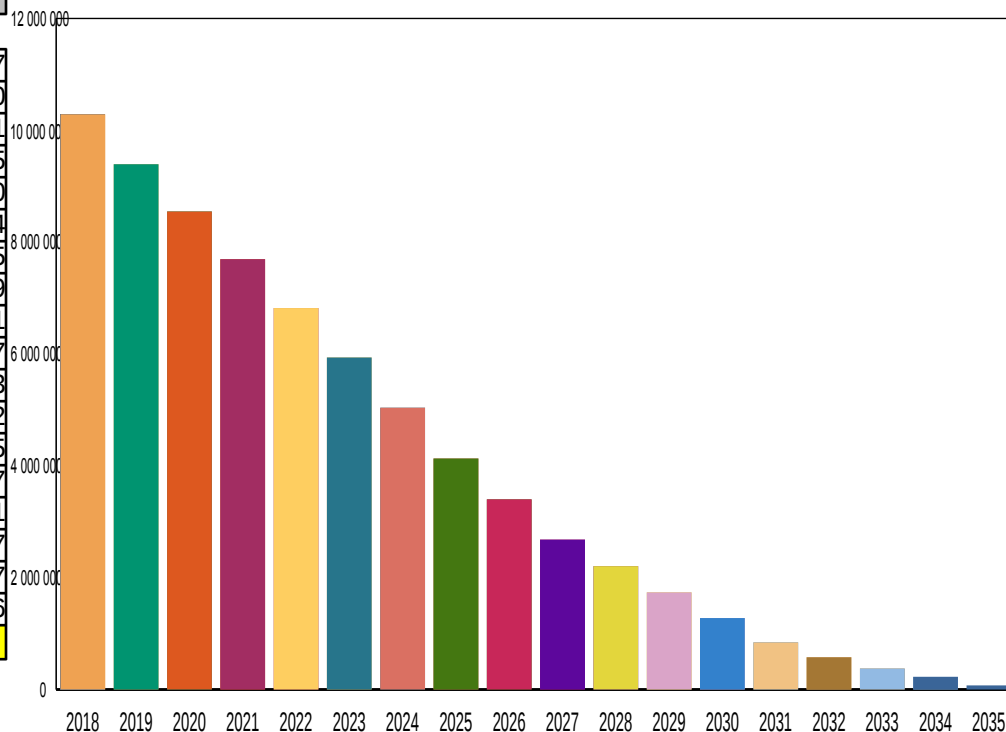


VI- Etat de la dette au 1^{er} janvier 2019

Evolution de la dette

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2018	10 288 377,25	893 775,13	288 178,94	1 181 954,07
2019	9 394 602,08	844 697,51	261 519,99	1 106 217,50
2020	8 549 904,53	857 271,95	235 778,76	1 093 050,71
2021	7 692 632,54	870 285,62	209 186,33	1 079 471,95
2022	6 822 346,88	883 754,42	182 269,08	1 066 023,50
2023	5 938 592,42	897 694,85	154 827,79	1 052 522,64
2024	5 040 897,53	912 124,19	126 959,26	1 039 083,45
2025	4 128 773,30	728 013,58	98 298,11	826 311,69
2026	3 400 759,68	722 634,90	76 772,21	799 407,11
2027	2 678 124,74	470 833,32	56 142,05	526 975,37
2028	2 207 291,38	470 833,32	44 574,51	515 407,83
2029	1 736 458,02	461 458,32	32 908,10	494 366,42
2030	1 274 999,66	433 333,32	22 291,93	455 625,25
2031	841 666,30	266 666,45	14 211,32	280 877,77
2032	574 999,81	200 000,38	9 931,53	209 931,91
2033	375 000,00	150 000,00	6 534,37	156 534,37
2034	225 000,00	150 000,00	3 459,37	153 459,37
2035	75 000,00	75 000,00	576,56	75 576,56
			TOTAL	12 112 797,47

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette de la ville se concentre majoritairement dans le budget principal.

En effet, au 1^{er} janvier 2019, 8 contrats de prêts sont classés en tant que « Emprunts auprès des établissements financiers » pour un capital restant dû de 9 394 602.08 €.

Le remboursement en capital des emprunts s'élève au 31 Décembre 2018 à 844 697.51 €.

La dette s'élève à 937 € par habitant.



Etat de la dette au 01/01/2019

Liste des différents emprunts concernés

Banque	N° emprunt	Date d'origine	Date 1° échéance	Durée	Terme	Taux		Capital restant dû avant échéance	Amortissement du Capital	Intérêts
BANQPOST	MON509918	01/08/2016	01/12/2016	15 ans	01/09/31	1,39%		849 995.97	66 666.68	10 467.50
									77 134.18	
DEXIA	MON275589	27/07/2011	01/11/2011	15 ans	01/08/26	2,61%		423 849.04	50 009.76	10 575.64
									60 585.40	
DEXIA	MON273655	01/01/2011	01/12/2011	13 ans	01/12/24	3,89%		1 08 3292.30	168 063.94	42140.07
	MIN219528								210 204.01	
DEXIA	MIN239287	31/12/2006	01/02/2007	20 ans	01/02/26	3,73%		1 442 669.12	155 790.49	59 726.50
									215 516.99	
BANQPOST	MON 502858	17/04/2015	01/08/2015	20 ans	01/05/35	2,05%		2 475 000.00	150 000.00	49 584.38
									199 584.38	
CELR	A17101AY	25/07/2010	25/01/2011	20 ans	25/10/30	3,39%		1 800 000.00	150 000.00	59 932.38
									209 932.38	
CELR	A1709138	25/03/2009	25/10/2009	20 ans	25/07/29	4,27%		403 125.00	37 500.00	12 922.96
									50 422.96	
SOCIETE GENERALE	1706/001	31/07/2017	31/07/2017	15 ans	31/07/32	1,27%		916 666.69	66 666.64	11 480.56
									78 147.20	
TOTAL restant dû								9 394 598.12		



AMORT du capital en 2019	844 697.51
AMORT. INTERETS 2019	256 829.99
ANNUITE TOTALE 2019	1 101 527.50

VII- PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

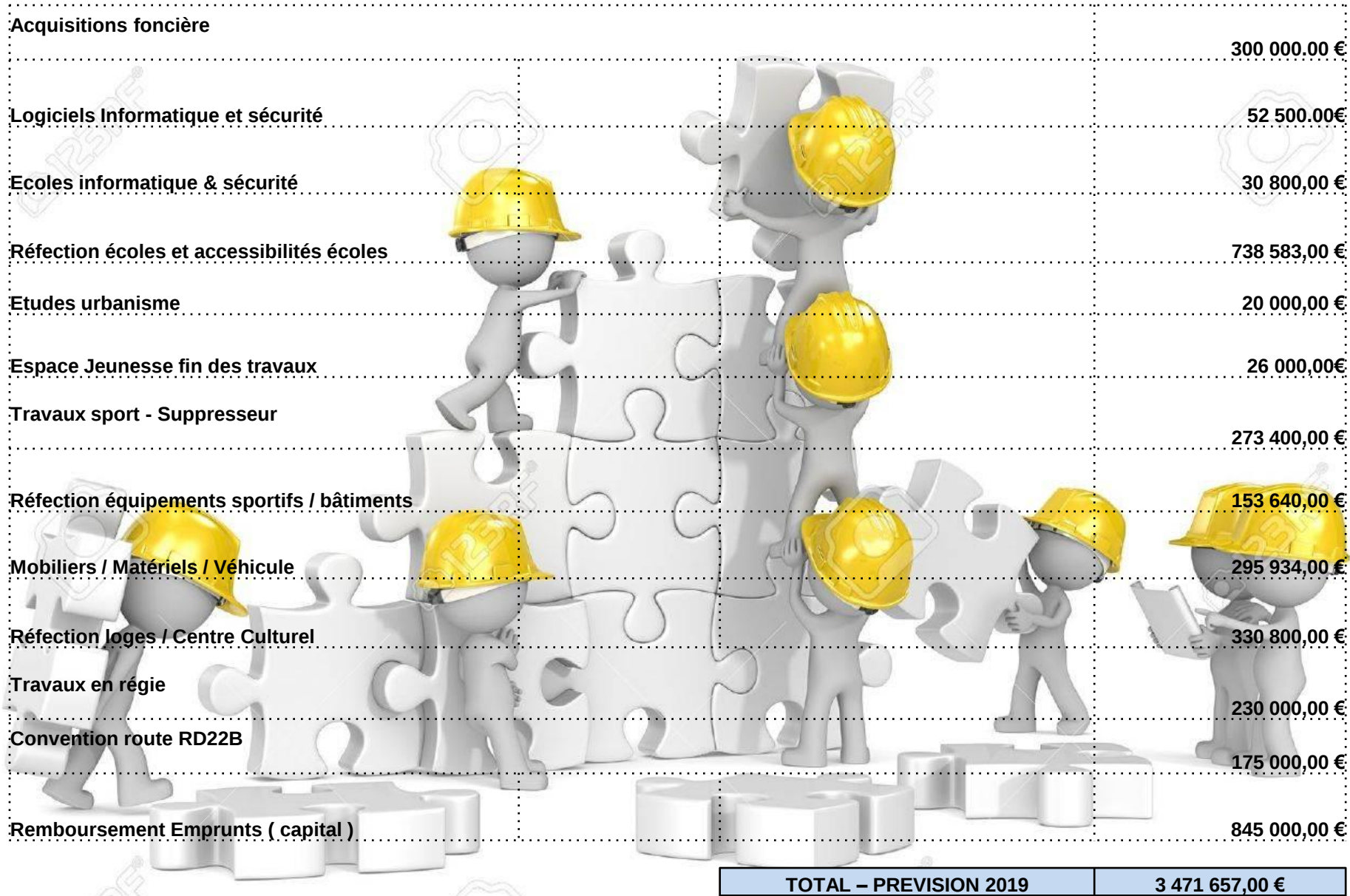
Comme pour les années précédentes, l'investissement 2019 sera composé d'opérations structurantes sous la forme de travaux nouveaux et précédemment engagés sur les exercices antérieurs et de programmes récurrents comme le renouvellement et l'entretien des équipements.



Les différents programmes ont été définis en fonction des priorités affichées en début de mandature et ont pour enjeu de moderniser, améliorer, renforcer l'attractivité de la ville et d'insuffler ainsi un dynamisme économique et commercial créateur d'emplois.

Ils se déclinent sur plusieurs années budgétaires.

La commune travaille sur la réalisation d'une PPI.



Acquisitions foncière	300 000,00 €
Logiciels Informatique et sécurité	52 500,00 €
Ecoles informatique & sécurité	30 800,00 €
Réfection écoles et accessibilités écoles	738 583,00 €
Etudes urbanisme	20 000,00 €
Espace Jeunesse fin des travaux	26 000,00 €
Travaux sport - Suppresseur	273 400,00 €
Réfection équipements sportifs / bâtiments	153 640,00 €
Mobiliers / Matériels / Véhicule	295 934,00 €
Réfection loges / Centre Culturel	330 800,00 €
Travaux en régie	230 000,00 €
Convention route RD22B	175 000,00 €
Remboursement Emprunts (capital)	845 000,00 €
TOTAL – PREVISION 2019	
	3 471 657,00 €

LES RESTES A REALISER 2018



I	INVESTISSEMENT	REPORT 2018	RAR 2019
D	DEPENSE	434 016,04	434 016,04
2031	Frais d'études	33 625,55	33 625,55
204133	Dept - Projet d'infrastr. d'intérêt national	220 000,00	220 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	48 426,09	48 426,09
2152	Installations de voirie	1 830,00	1 830,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 780,23	3 780,23
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 024,19	33 024,19
2184	Mobilier	10 578,10	10 578,10
2188	Autres immobilisations corporelles	22 502,80	22 502,80
2313	Constructions	21 168,00	21 168,00
4581	Opérations d'investissement sous mandat - Dépenses (à subdiviser par mandat)	39 081,08	39 081,08
R	RECETTE	667 990,00	667 990,00
10222	F.C.T.V.A.	420 000,00	420 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	218 907,00	218 907,00
1322	Régions	20 000,00	20 000,00
1328	Autres	9 083,00	9 083,00

VII- Les hauts des moulins

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RESULTATS BRUTS 2018 :

FONCTIONNEMENT

Total des mandats (dépenses)	87 500.00 €
Total des titres (recettes)	77 185.71 €
Différence	- 10 314.29 €

INVESTISSEMENT

Total des mandats (dépenses)	1 225 298.00 €
Total des titres (recettes)	34 056.21 €
Différence	- 1 191 241.79 €

RESULTATS REPORTES 2017 (inscrits au budget 2018)

Fonctionnement	
002-Excédents	- 165 525.36 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (R)	1 626 083.15 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	

RESULTAT CUMULE

Fonctionnement C = A + B	- 175 839.65 €
Investissement D = A' + B'	434 841.36 €

COMPTE DE GESTION 2017

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	1 626 083.15		-1 191 241.79	434 841.36
Fonctionnement	-165 525.36		-10 314.29	-175 839.65
	1 460 557.79	0,00	-1 201 556.08	259 001.71

A INSCRIRE AU BUDGET 2018

002 - D	Excédents de fonctionnement	-175 839.65 €
001 - R	Excédent d'investissement	434 841.36 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	

